

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0533 rév. 17**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

CONTROL UNION INSPECTIONS FRANCE
4/12 Boulevard des Belges - BP 4077
76022 ROUEN CEDEX 3

SIREN : 343224531

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

AGROALIMENTAIRE / AGRI-FOOD**TRANSPORTS / TRANSPORTS**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-0533 rév. 17

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **17/01/2019**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/10/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Diane JARRY

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0533 Rév. 16.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0533 Rév. 16.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-0533 rév. 17

Organisme d'inspection accrédité :

CONTROL UNION INSPECTIONS FRANCE
 4/12 Boulevard des Belges
 BP 4077
 76022 ROUEN CEDEX 3

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 8 - AGROALIMENTAIRE

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
8.2 - Production primaire végétale	
8.2.5 - Contrôles qualitatifs et quantitatifs des productions agricoles et de leurs dérivés dans le cadre d'échanges commerciaux <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrôles qualitatifs et quantitatifs des produits solides en vrac <ul style="list-style-type: none"> Céréales Légumineuses Graines oléagineuses Aliments pour animaux (matières premières et produits finis) ➤ Contrôles qualitatifs et quantitatifs des produits liquides en vrac <ul style="list-style-type: none"> Huiles et corps gras alimentaires 	Cahier des charges clients s'appuyant sur : GAFTA FOSFA Incograin (Addenda du Syndicat de Paris) Accords interprofessionnels... Cahier des charges clients s'appuyant sur : FOSFA Accords interprofessionnels...

N° 10 - TRANSPORTS

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
10.4 - Transport Maritime et Fluvial	
10.4.1 - Inspections des moyens de transports des matières premières <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérification du respect du code d'hygiène et approbation des bateaux de transport fluvial 	Règlement FCA (Feed Chain Alliance CC-04 - OVOCOM Code d'hygiène pour le transport fluvial BC 08 - OVOCOM Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée
--

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
Agence de Rouen	4/12 Boulevard des Belges BP 4077 76022 ROUEN	02 32 10 21 00
Agence de Saint-Nazaire	7, rue Charles Brunellière 44600 SAINT-NAZAIRE	02 40 53 72 12

Date de prise d'effet : **17/01/2019**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Olivier CHANTREAU

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0533 Rév. 16.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr
--